

Violences contre les élus : état de lieux et solutions



Olivier Costa

Directeur de recherche CNRS

olivier.costa@sciencespo.fr

The 2026 French municipal elections were marked by a surge in violence against candidates and officials, both online and in person. This trend reflects a broader rise in political violence, driven by social media amplification, polarisation, and the nationalisation of local politics. Local officials, especially women and minorities, are the primary targets, facing verbal abuse, threats, and physical attacks. The crisis of representative democracy, fuelled by distrust in institutions and radical political discourse, has normalised aggressive rhetoric and even physical confrontation. Social media platforms exacerbate the issue by spreading disinformation, fostering polarisation, and enabling anonymous harassment. The rise of radical parties like RN and LFI has further intensified the political climate, with their supporters often engaging in violent behaviour and spreading divisive narratives. To address this, France has strengthened legal protections for officials, introduced preventive measures like safety training, and promoted public awareness campaigns. However, restoring citizen trust in institutions and enhancing local participatory democracy remain critical to tackling the root causes of this violence.

Les élections municipales des 16 et 22 mars 2026 ont été marquées par une campagne très tendue, émaillée par de multiples incidents et par une flambée des violences contre les candidats et les élus sur les réseaux sociaux¹. Après le scrutin, la pression n'est pas retombée : huées des maires sortants à Creil et à Mantes-la-Jolie, saccage de la mairie de Fresnes, démission du maire de Moncontour après des intimidations, propos racistes tenus sur la chaîne de télévision CNews contre le maire de Saint-Denis... En 2024, le ministère de l'Intérieur avait recensé plus de 2 500 faits de violences à l'encontre des élus². En mai 2026, ce chiffre était déjà de 1 500 pour les cinq premiers mois de l'année³.

[1] Costa, O. et Foucault, M. (2026) « Réseaux sociaux et élections municipales : faut-il mieux réguler ? », Étude du CEVIPOF www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr/cevipof/files/Municipales_OCMF_RS_mars2026.pdf, Garay, A., *Le cyberharcèlement politique contre la démocratie*, Éditions du Cerf, 2026.

[2] Public Sénat, « Les agressions contre des élus se sont maintenues à un haut niveau en 2024, avec 2 500 faits recensés », mai 2025.
<https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/les-agressions-contre-des-elus-se-sont-maintenues-a-un-haut-niveau-en-2024-avec-2500-faits-recenses>

[3] Public Sénat, « Agressions d'élus : déjà plus de 1 500 cas recensés cette année, en hausse par rapport à 2024 et 2025 », mai 2026.
<https://www.publicsenat.fr/actualites/territoires/agressions-delus-deja-plus-de-1500-cas-recenses-cette-annee-en-hausse-par-rapport-a-2024-et-2025>

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il suscite désormais de multiples commentaires, condamnations et interrogations. En France, les pouvoirs publics sont aussi mobilisés : ils recensent plus systématiquement les violences envers les élus, ont lancé un Plan national de lutte contre celles-ci en 2023, et les sanctions encourues par les auteurs de violences ont été renforcées par une loi de mars 2024. Désormais, elles sont alignées sur les peines prévues en cas d'attaques contre les personnes dépositaires de l'autorité publique (7 ans de prison et 100 000 euros d'amende maximum).

Il faut cependant se garder de sombrer dans le sensationnalisme et d'affirmer trop légèrement que nous assistons à une flambée de la violence – dans la société en général et le monde politique en particulier. Il convient en effet de prendre acte de la difficulté à évaluer objectivement le phénomène. Pour commencer, tout est question de définitions, de données et de perceptions. Les conceptions de la violence évoluent dans l'espace et le temps, de même que ses formes et les moyens de la mesurer. Ainsi, la montée en puissance des réseaux sociaux et leur généralisation comme outil du débat public ont engendré une nouvelle forme de violence à l'égard des élus qui, par définition, n'existait pas au siècle dernier. Par ailleurs, longtemps seuls les faits les plus graves (assassinats, attentats) étaient recensés par les autorités publiques, de sorte qu'il est difficile de comparer la situation actuelle avec celle d'il y a vingt ou cinquante ans. Les faits de violence sont aussi beaucoup plus médiatisés que par le passé, en raison à la fois du goût accru des médias pour le sensationnel et d'une moindre tolérance de l'opinion publique à ce phénomène.

Quelle que soit son ampleur réelle, les élus locaux en sont les premières victimes, car ils sont au contact direct et permanent des administrés⁴. De nombreux travaux ont montré aussi que les violences visent tout particulièrement les femmes et les personnes issues des minorités⁵, car elles sont aussi alimentées par la misogynie et le racisme. Ces violences constituent un phénomène complexe et multidimensionnel, qui dépasse la simple expression de conflits locaux et s'inscrit dans des évolutions plus larges relatives aux clivages politiques, à la démocratie représentative, à la confiance dans les institutions, aux dynamiques territoriales et aux réseaux sociaux.

Dans une première partie, nous montrerons qu'il est difficile de faire un bilan précis des violences visant les élus, mais qu'il est incontestable qu'ils sont la victime d'un nombre croissant d'atteintes, notamment à l'échelle locale. Nous nous pencherons ensuite sur les multiples causes de la montée de la violence politique dans les démocraties avancées, puis nous verrons que les élections municipales de 2026 ont été particulièrement propices aux atteintes contre les candidats et les élus. Enfin, nous envisagerons les moyens d'endiguer ce phénomène.

[4] Foucault, M. et Kerrouche, E., *Le casse-tête démocratique : l'avenir des communes françaises*, Paris, Éditions de l'Aube, 2026.

[5] Bardall, G. (2011) *Breaking the Mold : Comprendre le genre et la violence électorale*. Livre blanc de l'IFES https://igualdad.ine.mx/wp-content/uploads/2020/11/gender_and_electoral_violence_2011.pdf ; Union interparlementaire (2016) *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires* <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2016-10/sexisme-harcelement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires> ; Bardall G., Bjarnegård E. et Piscopo J. M. (2020). *How is Political Violence Gendered? Disentangling Motives, Forms, and Impacts*. *Political Studies*, 68(4), 916-935; Bjarnegård E. et Zetterberg P. editors (2023) *Gender and Violence against Political Actors*. Temple University Press; Erikson J, Håkansson S, Josefsson C. (2023) *Three Dimensions of Gendered Online Abuse: Analyzing Swedish MPs' Experiences of Social Media*. *Perspectives on Politics* 21(3):896-912 ; Håkansson S. (2024) *The Gendered Representational Costs of Violence against Politicians*. *Perspectives on Politics* 22(1):81-96.

1 - La violence contre les élus : un difficile bilan

D'une manière générale, les statistiques relatives à l'insécurité et à la violence sont sujet à polémiques. Les citoyens et les médias tendent à considérer qu'il s'agit d'un phénomène récent et en croissance, et il est difficile de faire entendre qu'il est complexe et composite, et que certains aspects sont en amélioration. S'agissant plus spécifiquement de la violence à l'égard des élus, les indicateurs sont également contrastés.

En France, les différents rapports disponibles montrent une inflation des violences à l'égard des élus, notamment locaux⁶. Elles prennent la forme d'outrages, menaces et violences volontaires, souvent liées à des tensions sociales et économiques locales. Leur inflation a amené les pouvoirs publics à mieux les recenser. En mai 2023, alors que les violences à l'égard des élus défrayaient la chronique (démission du maire de Saint-Brévin-les-Pins, agression de celui de l'Haÿ-les-Roses lors des émeutes urbaines), la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité a annoncé la création du Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Élus (CALAE), auprès du Directeur général de la Gendarmerie, et le lancement d'un plan interministériel pour offrir réponses locales concrètes aux élus. Selon le CALAE, en 2023, 82% des maires français s'estimaient concernés par la violence politique et on recensait en 2024, 2 501 faits de violence contre les élus locaux, dont 250 agressions physiques⁷.

Il est toutefois difficile de comparer la situation au-delà de dix ans, en raison de l'absence de données systématiques jusqu'à la fin des années 1990, et de la sous-déclaration jusqu'à une période récente. On pourrait donc arguer que la hausse des violences est un biais de perception, lié à une meilleure prise en compte de ces violences et à une plus grande sensibilité au phénomène. Les comportements et incidents aujourd'hui considérés comme des violences à l'endroit des élus seraient, en effet, passés quasi-inaperçus il y a cinquante ans. On constate aussi un élargissement de ce qui est considéré comme « violence », et l'apparition de nouvelles formes, liées notamment à l'émergence des réseaux sociaux. Il existe enfin une meilleure détection des violences et les élus sont plus encouragés que par le passé à en faire part.

Plus largement, on note une plus grande sensibilité des citoyens, responsables politiques et médias aux enjeux de l'insécurité, devenue une problématique centrale du débat politique. Là encore, les débats font rage pour en évaluer les dynamiques et en distinguer les différentes dimensions. D'aucuns avancent des chiffres pour affirmer que les sociétés occidentales deviennent plus sûres et estiment que seul le sentiment d'insécurité croît, mais d'autres contestent ces indicateurs et considèrent que l'on méprise les citoyens en leur déniaient le droit de s'inquiéter pour leur sécurité et celle de leurs biens.

[6] CALAE, *Rapport d'activité 2023-2025*, mai 2025. <https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2025-05/Mai-2025-rapport-calae.pdf>

[7] CALAE, *op. cit.*

Le débat n'est pas que politique, et les travaux scientifiques opposent, eux aussi, deux thèses. Selon la première, la société est objectivement plus sûre (statistiques criminelles, amélioration des conditions de vie), mais le sentiment d'insécurité persiste (médiatisation, psychologisation, construction politique). Ces travaux pointent à la fois le déclin du crime violent depuis les années 1990 et l'accroissement du sentiment d'insécurité en raison de la médiatisation des faits divers, de la politisation de l'enjeu par l'extrême-droite et des transformations sociales (individualisation, affaiblissement des liens communautaires)⁸. Ils insistent sur le fait que les peurs sont souvent irrationnelles et construites socialement, tandis que les risques réels (accidents de voiture, maladies cardiovasculaires...) sont sous-estimés⁹. Un second courant de recherche considère toutefois que la violence et l'insécurité augmentent, en raison de l'émergence de nouvelles formes de criminalité et d'incivilité, de la précarité, de la polarisation sociale, et que le sentiment des citoyens reflète une réalité tangible. La thèse centrale est que la violence a changé de forme et s'est étendue à de nouveaux domaines (école, famille, banlieues), même si le nombre d'homicides a baissé. On assiste à une montée des violences symboliques (discrimination, harcèlement) et des nouvelles formes de criminalité (cyberharcèlement, trafics, terrorisme)¹⁰. De nombreux travaux estiment que l'insécurité est un produit des inégalités sociales et des politiques répressives, et que la violence est structurelle, car liée à la pauvreté, au chômage, à la ségrégation spatiale. Dans cette optique, l'État est accusé d'instrumentaliser le sentiment d'insécurité pour justifier des mesures sécuritaires (vidéo-surveillance, fichage, restriction des libertés individuelles)¹¹. Enfin, certains travaux se focalisent sur les controverses méthodologiques (comment mesurer la violence ?), théoriques (rôle des médias, des politiques publiques, des inégalités), et empiriques (données chiffrées vs enquêtes d'opinion), et démontrent toute la complexité du débat¹².

Des débats similaires entourent les violences à l'égard des élus. Certains estiment qu'on assiste à une hausse vertigineuse du phénomène, notamment des agressions verbales, en ligne et psychologiques, tandis que d'autres considèrent que c'est avant tout une question de perceptions, en raison d'une moindre tolérance sociale à la violence et de sa médiatisation accrue. Ce qui est certain, c'est que l'on constate une évolution du type d'atteintes que subissent les élus. Dans les années 1970 et 1980, de nombreux pays européens ont connu des violences politiques organisées (terrorisme, mafia). En Italie, il y a eu plus de 130 meurtres d'élus locaux – dont une moitié liée à la Mafia¹³.

[8] Beck, U. (2001). *La Société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Aubier ; Mucchielli, L. (2001). *La Peur du crime*. La Découverte ; Pinker, S. (2011). *The Better Angels of Our Nature: Why Violence Has Declined*. Viking.

[9] Glassner, B. (1999). *The Culture of Fear: Why Americans Are Afraid of the Wrong Things*. Basic Books ; Roché, S. (2002). *Le Sentiment d'insécurité*. Presses Universitaires de France (PUF).

[10] Elias, N. (1973-1975). *La Civilisation des mœurs et La Dynamique de l'Occident*. Calmann-Lévy ; Wiewiorka, M. (2005). *La Violence en France*. Robert Laffont.

[11] Wacquant, L. (2000). *La Fabrique du criminel*. La Découverte ; Robin, C. (2004). *Fear: The History of a Political Idea*. Oxford University Press ; Garland, D. (2001). *The Culture of Control*. Oxford University Press.

[12] Dagnaud, M., & Mehl, D. (2006). *La Peur dans la ville*. PUF.

[13] ACLED, *Special Issue on the Targeting of Local Officials*, 22 juin 2023 ; Parlement européen, *Violence and intimidation against politicians in the EU*, 2025, <https://acleddata.com/report/special-issue-targeting-local-officials-eu/> ; [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2025/777956/EPRS_BRI\(2025\)777956_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2025/777956/EPRS_BRI(2025)777956_EN.pdf).

Mais, à cette époque, seul ce type de violences était recensé et pris en compte. En 1980, un maire insulté ou menacé lors d'un conseil municipal ne portait pas plainte, car ce comportement était considéré comme banal. La culture du « sang-froid », voulait que l'élu encaisse les agressions mineures sans broncher. Elle a fait place à une tolérance zéro qui entend que toute violence soit condamnée sans nuance par l'ensemble de la classe politique, relayée par les médias et prise en compte par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, des faits d'insultes ou de menaces lors d'un conseil municipal peuvent être signalés au CALAE, comptabilisés comme « atteinte à un élu », et faire l'objet d'un dépôt de plainte. Le nombre d'incidents recensés est ainsi en forte hausse, mais on peut considérer qu'ils sont, en moyenne, de moindre gravité.

Le poids des organisations terroristes et mafieuses a quant à lui diminué, et les incidents les plus graves concernent désormais des citoyens isolés et des groupes informels. On pense, par exemple, à l'assassinat en 2019 de Paweł Adamowicz, le maire de Gdańsk, et à celui de Walter Lübcke, la même année en Allemagne, par deux militants d'extrême droite. On a assisté à une disparition du terrorisme politique en Europe de l'Ouest et à une réduction significative des violences graves liées à la criminalité organisée, mais les autres types de violences sont en inflation constante et sont désormais très bien documentées¹⁴.

2 - Les causes de l'inflation des violences politiques

Une vaste littérature a établi que l'inflation et la banalisation de certains types de violences, notamment les moins graves, s'explique principalement par l'accroissement des inégalités sociales et économiques, qui génère un sentiment de frustration et d'exclusion chez les populations défavorisées, ainsi que par une perte de confiance dans les institutions perçues comme incapables de répondre à ces inégalités ou de garantir la sécurité et la justice. L'inflation des violences à l'égard des élus s'inscrit dans ce contexte, mais elle comporte aussi des causes plus spécifiques. Certaines renvoient à des évolutions structurelles des régimes de démocratie représentative, partout dans le monde, et les autres au contexte français.

[14] Outre les références déjà citées, voir : ACLED, *Violence Targeting Local Officials*, 2026 Annual Report (2026) <https://acleddata.com/series/violence-targeting-local-officials-2026-annual-report> ; Parlement européen, *op.cit.* ; AMF, *Lutte contre les violences envers les élus*, vu le 17 juin 2026 www.amf.asso.fr/m/dossiers/agressions.php ; Conseil de l'Europe, *Violence against local and regional elected representatives: a threat to our democracies*, 2023 www.coe.int/en/web/portal/-/violence-against-local-and-regional-elected-representatives-a-threat-to-our-democracies.

La crise de la démocratie représentative

La violence envers les personnes dépositaires de l'autorité publique, et les élus en particulier, est d'abord alimentée par la crise de la démocratie représentative, résultante de divers facteurs. On observe une défiance généralisée envers les institutions publiques et les personnes qui les représentent : seuls 40% des Européens font confiance à leurs gouvernements (sondage Eurobaromètre 2025), et seuls 22% des Français ont « confiance dans la politique » et 15% dans les partis (Baromètre de la confiance 2026 du CEVIPOF)¹⁵. Les élus, perçus comme déconnectés, élitistes et corrompus, deviennent des boucs émissaires, et les citoyens se désengagent de la vie démocratique institutionnalisée. L'abstention croît dans toutes les démocraties et de nombreux citoyens optent pour des formes de mobilisation alternatives – dont la crise des gilets-jaunes est l'exemple le plus frappant. Ce retrait et ce rejet alimentent une polarisation politique croissante. On assiste dans toutes les démocraties avancées, à une montée en puissance des discours antisystèmes et clivants, au sein des partis politiques radicaux et populistes ainsi que sur les réseaux sociaux. Ces discours entretiennent une critique radicale du « système », c'est-à-dire des institutions et des gens qui les dirigent, contribuant à légitimer les comportements violents. On note ainsi un retour de l'antiparlementarisme et des appels à l'insurrection : si les institutions ne représentent pas les citoyens et si les élus ne les écoutent pas, ils doivent trouver d'autres manières de se faire entendre. Ces discours très polarisés nourrissent une déshumanisation des adversaires politiques, qui sont présentés comme fondamentalement mauvais et hostiles, devant être combattus par tous les moyens. De nombreux travaux ont mis en lumière le rôle des émotions dans les mobilisations collectives, soulignant que les sentiments de colère, de frustration et d'injustice sont des moteurs puissants des mouvements sociaux actuels dénonçant des politiques publiques perçues comme inadéquates¹⁶.

L'impact des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle important dans la montée de la violence à l'encontre des élus, notamment locaux¹⁷. Ils sont devenus un espace incontournable du débat public, qui contribue à l'information de nombre de citoyens, à leur mobilisation, à leurs discussions. C'est aussi un lieu central de communication pour les élus, et un élément-clé des campagnes électorales. Ils posent toutefois nombre de problèmes. Ils sont en effet propices à la désinformation alimentant les frustrations et l'envie de certains citoyens d'en découdre. Ils incitent à l'outrance, en contribuant à la déshumanisation des cibles des attaques, et en donnant un sentiment d'impunité aux auteurs d'insultes et de menaces.

[15] <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/actualites/barometre-de-la-confiance-politique-cevipof-2026-la-confiance-s-effondre-en-politique-la-proximite-fait-figure-de-refuge/>.

[16] Jasper James, 2019, « Emotions, Identities, and Groups », in Hermann Kappelhoff, Jan-Hendrik Bakels, Hauke Lehmann, Christina Schmitt (dir.), *Emotionen: Ein interdisziplinäres Handbuch*, Berlin, J. B. Metzler Verlag, p. 346-351 ; Sommier, I. (2020). Émotions. In *Dictionnaire des mouvements sociaux* (Vol. 2, pp. 217-225). Presses de Sciences Po.

[17] Costa, O. et Foucault, M., *op. cit.*

C'est particulièrement le cas lorsqu'ils agissent sous couvert d'anonymat : en France, 25% des menaces sur les réseaux sociaux proviennent de tels comptes. Enfin, les réseaux sociaux sont de puissants vecteurs de mobilisations. Le mouvement des gilets-jaunes, par exemple, ne disposait d'aucune structure ni organisation, et n'existait qu'à travers des groupes apparus sur les réseaux sociaux. Les incidents qui ont récemment émaillé l'installation de plusieurs conseils municipaux étaient aussi pour la plupart le produit d'appels à la mobilisation lancés par un anonyme sur les réseaux sociaux et repris au gré des validations et des partages. Les réseaux sociaux renforcent aussi la polarisation des opinions par la formation de bulles informationnelles. De multiples informations concordantes circulent au sein de groupes d'utilisateurs restreints, qui n'ont souvent pas d'autre source d'information, ce qui exacerbe les divisions sociales et politiques, affaiblit la délibération démocratique et renforce les clivages et les tensions entre les camps politiques¹⁸.

La nationalisation de la vie politique locale

Longtemps les citoyens ont davantage fait confiance aux élus locaux, en raison d'un sentiment de déconnexion des institutions nationales des réalités territoriales et sociales, d'un rejet de la politique dite politicienne au niveau national, et d'une demande accrue de participation et de proximité (cf. Baromètre de la confiance du CEVIPOF). La confiance dans les institutions locales est donc plus élevée : les élus locaux sont perçus comme plus accessibles et protecteurs, plus en contact avec la réalité et souvent détachés des jeux d'appareils. Toutefois, ce différentiel se réduit, à mesure que les élections municipales se nationalisent et qu'elles sont instrumentalisées par les partis.

Depuis les années 1980, on constate une nationalisation de la vie politique locale, à travers l'unification des marchés électoraux et l'intégration croissante des enjeux locaux dans des logiques nationales¹⁹. Ce phénomène se traduit par une réduction du caractère « local » des élections municipales, qui deviennent des instruments de mesure des rapports de force nationaux entre deux scrutins législatifs ou présidentiels. Souvent, les forces d'opposition veulent faire des élections locales un test de popularité pour les partis au gouvernement – dont la popularité s'érode avec le temps – ou une occasion de se mesurer entre eux en vue des prochaines échéances électorales.

Cette évolution favorise l'uniformisation de l'action des collectivités et des programmes des candidats, et déplace la campagne vers des enjeux nationaux. Les électeurs sont appelés à voter pour telle ou telle liste non pas en vertu des qualités de ses candidats ou de la pertinence de son programme, mais pour exprimer leur soutien au parti et à ses leaders.

[18] Tufekci, Zeynep, and Gustave Massiah. *Twitter & les gaz lacrymogènes*. C&F Éditions, 2020 ; Garaschuk, D. V. (2024). Digital echo chambers: amplifying populist rhetoric in the age of social media. *Current Problems of Philosophy and Sociology*, 46, 152-157.

[19] Lefebvre, R. (2009). Les partis politiques dans la compétition électorale locale : dépolitisation et nationalisation des élections municipales. In *L'élu local aujourd'hui* (pp. 127-146). Presses universitaires de Grenoble ; Laurent, A., & Dolez, B. (2011). La recherche du local dans les élections régionales. La nationalisation en questions. *Civitas Europa*, 27(1), 13-27.

On a ainsi noté, à l'occasion des élections municipales de 2026, que de nombreux candidats des partis radicaux (RN, LFI, Reconquête !) n'avaient pas de programme pour la commune et se contentaient de revendiquer l'appui du leader du parti dans des professions de foi standardisées²⁰ focalisées sur des questions extérieures aux compétences municipales (sécurité, immigration, international, emploi...). Cette captation des élections locales par des responsables politiques nationaux se traduit par une montée de l'abstention aux élections locales et par une perte de confiance dans les élus locaux.

Le rapport des partis radicaux à la violence

En 2026, la présence accrue du RN et de LFI a aussi induit une campagne pour les municipales plus dure, en raison du rapport spécifique que ces deux formations entretiennent à la politique, laissant davantage de place à la violence rhétorique, voire physique. Ce tropisme radical et violent renvoie à des facteurs historiques, structurels et discursifs.

D'abord, ces deux partis ont une histoire où la violence politique a sa place. Le FN a été fondé par des figures issues de l'OAS et de l'extrême-droite des années 1960-1970, habituées des actions coup de poing. LFI quant à elle s'inscrit dans une tradition de gauche radicale (trotskisme, altermondialisme, autonomes...), dont des franges ont toujours prôné l'action directe et la violence insurrectionnelle. La notion même d'insoumission et le comportement de Jean-Luc Mélenchon (« la République, c'est moi ! ») et des députés LFI à l'Assemblée nationale contribuent aussi à légitimer des relations rugueuses avec les représentants des pouvoirs publics.

Aujourd'hui encore, ces partis sont porteurs d'un discours radical et polarisant. Le RN – et le FN avant lui – a construit son succès électoral en développant une vision antisystème, anti-élites et anti-immigration. Bien que Marine Le Pen ait cherché à « dédramatiser » le parti, son positionnement sur des thèmes comme l'identité nationale, la sécurité ou l'islam reste clivant, fondé sur l'idée d'une société composée de groupes dont les intérêts, valeurs et perspectives de certains sont résolument incompatibles avec la France républicaine. LFI porte un discours anticapitaliste qui exacerbe également les divisions, et rejoint le RN dans sa dénonciation du « système » (police, gouvernement, élites économiques, Union européenne, G7, médias, OTAN...) et dans son idée que la société française est profondément divisée. Son opposition frontale aux institutions et ses appels à la « révolution citoyenne », ainsi que son rapport ambigu à l'insurrection et à l'intifada, alimentent un climat de confrontation exacerbant les clivages culturels et sociaux au sein de la société.

[20] « Une erreur d'impression... » : à Versailles, l'embarrassant tract de la candidate Reconquête ! aux municipales
Le Figaro, 10 mars 2026
<https://www.lefigaro.fr/elections/municipales/une-erreur-d-impression-a-versailles-l-embarrassant-tract-de-la-candidate-reconquete-aux-municipales-20260310>.

Des deux côtés, on conteste la notion même de pluralisme, dans une logique d'affrontement du bien contre le mal, et on délégitime les adversaires politiques, qualifiés d'oligarques, de traîtres, de collaborateurs, ou d'ennemis du peuple... La violence est banalisée, considérée comme moyen d'action ou de réponse acceptable. Le RN et LFI ont aussi en commun un discours critique à l'endroit des forces de l'ordre et de la justice. Côté RN, on dénonce leur passivité face à l'immigration, ainsi que la partialité des juges « rouges ». Côté LFI, on stigmatise une police répressive au service du capital et des politiques sécuritaires qui ostracisent une partie de la population. Dans ce contexte, les militants et sympathisants des deux partis sont enclins à s'affronter aux forces de l'ordre lors des manifestations – comme ce fut le cas lors des rassemblements contre l'immigration organisés par le RN (par exemple à Calais, 2015-2020) et des manifestations contre les réformes orchestrées par LFI (2016, 2023).

Les partis radicaux sont aussi très impliqués dans la fabrication et la diffusion de fausses nouvelles, et dans une communication qui tend à opposer des groupes au sein de la société. Le rapport de Viginum (2025)²¹, service rattaché au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale en France, a analysé des campagnes de désinformation ciblant des élections en Europe, notamment via TikTok et Facebook, et montré que les contenus étaient très liés à des partis d'extrême-droite (RN en France, AfD en Allemagne). Des recherches conduites à l'Université de Berkeley (2023-2024) ont établi que les bots (comptes automatisés) jouent un rôle clé dans la recommandation de groupes extrémistes sur les réseaux sociaux, créant des bulles informationnelles où les infos se propagent plus facilement. La Fondation Jean-Jaurès (2024) a démontré que les sympathisants de l'extrême droite et de l'extrême gauche sont plus susceptibles que les autres de croire ou de partager des fausses informations, et plus enclins à considérer que le terme « désinformation » est utilisé pour censurer leurs idées²². Des travaux en psychologie sociale montrent aussi que les partis radicaux exploitent la polarisation affective, c'est-à-dire l'hostilité envers les adversaires politiques, pour renforcer leur base militante²³. En somme, plus un parti est radical, plus il a tendance à diaboliser ses adversaires et à considérer que toutes les méthodes sont bonnes pour les défaire, y compris la violence ou le recours à des infos.

Le discours officiel des partis extrêmes est lui-même porteur d'une logique de confrontation culturelle et identitaire, et plus largement politique. Du côté du RN et de Reconquête ! on entend défendre les « Français de souche » face au spectre du « grand remplacement » par des populations musulmanes. Côté LFI, on appelle de ses vœux l'arrivée au pouvoir d'une « nouvelle France », inclusive et diverse, pour déloger les bourgeois, les réactionnaires et les fascistes.

[21] <https://www.sgdsn.gouv.fr/viginum>.

[22] Fondation Jean-Jaurès, Regard des Français sur la lutte contre la désinformation, novembre 2024 <https://www.jean-jaurès.org/publication/regard-des-francais-sur-la-lutte-contre-la-desinformation/>.

[23] Wagner, M. (2024). « Affective polarization in Europe ». *European Political Science Review*, 16(3), 378-392.

Le RN est par ailleurs, depuis toujours, accusé d'agiter des thèses racistes et antisémites. Jean-Marie Le Pen, le fondateur du FN, a ainsi été condamné à de multiples reprises pour antisémitisme, négationnisme et apologie de crimes de guerre. Malgré la stratégie de « dédramatisation » entreprise par Marine Le Pen, des leaders ou élus du parti sont régulièrement mis en cause pour des déclarations racistes et antisémites. Ces dernières années, LFI a lui aussi été accusé de flirter avec l'antisémitisme. Ainsi, Jean-Luc Mélenchon l'a déclaré « résiduel » (2024), repris à son compte l'idée d'un peuple décide (2020), plaisanté à plusieurs reprises sur la prononciation du patronyme de personnalités juives (2026), et a systématisé les attaques contre le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Le parti est accusé de développer une stratégie de dog whistle (appel du pied) à l'égard d'une partie de l'électorat, en usant de références antisémites subtiles, qui n'enfreignent pas la loi. Même si les membres du parti n'ont jamais été condamnés, son image s'est dégradée dans l'opinion à cet égard²⁴.

Le RN comme LFI disposent enfin d'une base militante plus mobilisée et radicale. Des groupes violents (Identitaires, GUD) ont historiquement entretenu des liens avec le FN/RN. Bien que le parti condamne désormais la violence, certains de ses élus et collaborateurs restent issus de cette mouvance, et certains de ses sympathisants sont régulièrement impliqués dans des actes de violence politique (agressions contre des élus ou des journalistes). Du côté de LFI, le parti attire des militants d'extrême gauche (ex. anciens trotskistes, anarchistes, altermondialistes) ou des collectifs comme les Black Blocs, connus pour leur stratégie de confrontation avec les forces de l'ordre. Récemment, le décès d'un militant identitaire à Lyon a mis en lumière les liens de LFI avec ces organisations radicales, et la difficulté de ses leaders à prendre leurs distances avec elles, sitôt qu'elles se réclament de « l'antifascisme ». Les deux partis convergent aussi pour exploiter les crises (chômage, insécurité, pouvoir d'achat, faits divers) afin de mobiliser leur base électorale contre les pouvoirs publics, et entretiennent des rapports ambigus aux mouvements sociaux violents.

3 - Une situation particulièrement tendue lors des municipales de 2026

Les incidents se sont multipliés à l'occasion des dernières élections municipales en France, en raison de la conjonction de deux phénomènes.

Le premier est la polarisation croissante de la vie politique française, et la montée en puissance des partis radicaux. L'implication du RN et de LFI dans la campagne pour les élections municipales 2026, inédite par son ampleur, a contribué à la rendre plus brutale et a suscité de multiples débordements. Ces deux forces politiques ont connu des succès électoraux lors des élections européennes, puis législatives ; les formations traditionnelles conservaient pour leur part l'essentiel des mandats à l'échelle des territoires.

[24] Enquête de l'IFOP « Radiographie de l'antisémitisme en 2024 », avril 2024. <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2024/05/analyse-radiographie-antisemitisme.pdf>.

Mais les choses ont évolué : les leaders de LFI et du RN ont compris que la conquête de collectivités territoriales – villes, intercommunalités, départements, régions – était essentielle à la montée en puissance de leurs appareils, indispensable à la conquête de sièges au Sénat, dont les élections auront lieu en septembre 2026, et utile à l'obtention des signatures nécessaires à une candidature à l'élection présidentielle.

En second lieu, les élections municipales de 2026 ont été marquées par une accentuation du processus de nationalisation des élections locales, déjà évoqué. On a assisté à un élargissement du spectre des partis en compétition, y compris dans les communes de taille moyenne. Alors que souvent la compétition se résumait à un duel entre une liste d'union de la droite et une autre d'union de la gauche, on a vu se multiplier les listes LFI, RN et Renaissance, conduisant à une inflation du nombre de triangulaires et de quadrangulaires au second tour. Cela a induit une campagne beaucoup plus dure et compétitive, y compris au sein des différentes familles politiques. Cette importation des clivages politiques complexes présents à l'Assemblée nationale – où l'on dénombre 11 groupes politiques – a aussi suscité des réactions de rejet chez une partie des électeurs, attachés à la dimension strictement locale du scrutin, et désireux d'en découdre avec des candidats parachutés ou focalisés sur des enjeux politiques nationaux.

4 - Comment endiguer les violences à l'égard des élus ?

La violence à l'encontre des élus n'est pas qu'une collection de faits divers. Elle n'est pas non plus un reflet de l'état de la société, dont il faudrait s'accommoder. Elle est fondamentalement problématique, car la démocratie représentative consiste par essence en l'euphémisation de la violence : on dépose les armes et on renonce à toute brutalité physique ou verbale pour échanger dans un cadre (parlement, conseil municipal, débat télévisé, réunion publique...) régi par des règles formelles et informelles destinées à assurer des échanges pacifiés. La démocratie représentative implique aussi que l'on reconnaisse la légitimité des vainqueurs d'un scrutin, à défaut d'approuver leurs décisions ou leurs positions. Au fil des temps, certains penseurs ont défendu la légitimité de la violence en politique²⁵, mais ce point de vue est devenu très minoritaire dans les démocraties avancées. Aujourd'hui, les violences à l'égard des élus sont presque unanimement considérées comme une rupture du pacte social qui fonde les démocraties libérales.

[25] Frazer, E. et Hutchings, K. (2020). *Violence and Political Theory*. Polity Press.

Cette violence n'est pas seulement problématique du point de vue des principes démocratiques : elle a aussi des conséquences concrètes sur le fonctionnement des systèmes représentatifs. On en veut pour preuve le retrait d'un nombre croissant d'élus de la vie politique, notamment à l'échelle locale²⁶. Elle vient s'additionner à d'autres contraintes, qui dégradent les conditions de l'activité politique (interdiction du cumul, responsabilités judiciaires des élus, contexte budgétaire difficile, volatilité électorale, règles relatives à la transparence de la vie publique, réduction des indemnités...).

À un problème aussi complexe que la violence à l'encontre des élus, il n'y a pas de solution simple. En prenant en compte les recommandations des organisations internationales²⁷, des think tanks et des chercheurs qui ont travaillé sur le sujet, et en s'inspirant des pratiques des autres États européens, la réflexion peut néanmoins se poursuivre en quatre directions : l'adoption de lois spécifiques, la prévention, la sensibilisation et le rétablissement de la confiance des citoyens dans la politique.

1. Le premier registre d'action est législatif. Le Conseil de l'Europe, par exemple, a fait des recommandations précises en faveur de l'adoption d'une législation destinée à mieux protéger les élus locaux²⁸. La France fait partie des pays les plus avancés, avec des textes – notamment la loi 21 mars 2024 renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux²⁹, qui punit sévèrement les auteurs de violences à l'encontre des élus et élargit la protection fonctionnelle de ces derniers. Cet arsenal reste cependant mal connu, à la fois des élus et des potentiels auteurs d'infractions, qui s'imaginent souvent être à l'abri des sanctions s'ils se contentent de propos injurieux ou de menaces, notamment sur les réseaux sociaux. D'autres pays européens ont fait évoluer leur droit. Au Royaume-Uni, la loi sur la sécurité des élus (2024) prévoit des sanctions renforcées en cas d'agression des élus et une protection de leurs adresses privées ; les élus peuvent aussi bénéficier de fonds publics pour assurer leur sécurité (caméras, alarmes). En Allemagne, la loi contre la haine en ligne (2021) instaure une protection policière pour les élus menacés³⁰. En Italie, des mesures similaires ont été mises en place dans les régions les plus touchées par la mafia (Sicile, Pouilles, Calabre). Au Pays-Bas, des protocoles ont été institués (2024) pour assurer un signalement systématique des violences faites aux élus et leur apporter un soutien psychologique.

[26] FOUCAULT (Martial) « Les démissions de maires : enquête sur un phénomène sans précédent », *Note de recherche du CEVIPOF*, juin 2025, 15 p, https://www.sciencespo.fr/cevipof/files/Note%20de%20recherche%20sur%20les%20demissions%20de%20maires%20CEVIPOF_MF_19062025.pdf.

[27] Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, *Violence has no place in democracy*, avril 2026. <https://pace.coe.int/en/news/10260/rising-violence-against-politicians-puts-democracy-at-risk-assembly-says>.

[28] Conseil de l'Europe, communiqué de presse : « Elections key to preserving grassroots democracy », 1^{er} avril 2026 <https://www.coe.int/en/web/portal/-/elections-key-to-preserving-grassroots-democracy>.

[29] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049309567>.

[30] BKA, « Politisch motivierte Kriminalität: Höchster Anstieg seit Beginn der Erfassung Bundesweite Fallzahlen für 2024 veröffentlicht », 2025, https://www.bka.de/DE/UnsereAufgaben/Deliktsbereiche/PMK/PMKZahlen2024/PMKZahlen2024_node.html.

2. Plusieurs pays ont mis en place des mesures préventives. Il s'agit de formations, comme au Royaume-Uni, avec la campagne Debate Not Hate qui propose des ateliers sur la gestion des conflits et la sécurité numérique, en Allemagne, avec des formations obligatoires pour les élus sur la prévention des risques, et en Wallonie, où les élus sont formés à la gestion des conflits. Le Conseil de l'Europe a recommandé, en 2025, la mise en place de tels modules de formation dans tous ses États membres. La prévention passe aussi par des outils technologiques, comme des « boutons d'urgence » permettant d'alerter la police, mis en place en France et aux Pays-Bas en 2025, les plateformes de signalement créées en Belgique et en Italie (Avviso Pubblico)^[31], et des cellules d'écoute et lignes d'urgence (Belgique, Pays-Bas, Allemagne). Des efforts doivent encore être faits dans deux directions : il convient de former et sensibiliser les forces de l'ordre à cette problématique – comme elles l'ont déjà été pour d'autres catégories de victimes – et il faut dégager des moyens pour mieux étudier le phénomène, notamment dans une approche comparative.

3. Le troisième ensemble d'actions relève de la sensibilisation des élus et des citoyens, ainsi que de l'adoption de codes de conduite s'adressant aux acteurs publics. Au Royaume-Uni, la Local Government Association (LGA) a lancé le programme Civility in Public Life, qui appelle les partis à s'engager contre les discours de haine, et la campagne Debate Not Hate (déjà évoquée), qui promeut un débat démocratique pacifique. Elle conduit aussi des enquêtes auprès des élus^[32]. Le Conseil de l'Europe recommande pour sa part la promotion de la diversité et de l'inclusion des minorités dans la vie politique locale (2026)^[33]. Au Pays-Bas, les autorités publiques ont lancé une campagne publicitaire contre l'intimidation des élus (2025)^[34]. En France, la CALAE distribue des « kit de bienvenue » et des « pack de sécurité » à destination des nouveaux élus (2026).

4. Plus fondamentalement, la réduction de la violence à l'égard des élus passe par le rétablissement de la confiance des citoyens dans les institutions. Deux pistes sont recommandées par les experts et les institutions internationales. Il s'agit d'abord de renforcer les dispositifs participatifs et délibératifs à l'échelle locale, en impliquant davantage les citoyens dans la vie politique, et en valorisant leur voix dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Il convient, en second lieu, d'attribuer aux collectivités territoriales davantage de moyens, afin qu'elles puissent répondre aux attentes des citoyens et ne soient pas les destinataires impuissantes de leurs requêtes et de leurs critiques.

[31] Lavalibera.it, « Quindici anni di amministratori sotto tiro: tornano a crescere le minacce a politici e funzionari locali », 8 juillet 2025, https://lavalibera.it/it-schede-2365-amministratori_sotto_tiro_tornano_a_crescere_le_minacce_a_politici_e_funzionari_locali.

[32] LGA, « Debate Not Hate: Survey of councillors 2025 », 27 juin 2025, <https://www.local.gov.uk/publications/debate-not-hate-survey-councillors-2025>.

[33] Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « Rising violence against politicians puts democracy at risk, Assembly says », 21 avril 2026, <https://pace.coe.int/en/news/10260/rising-violence-against-politicians-puts-democracy-at-risk-assembly-says>.

[34] Nieuws, « De advertentie was luid, de oplossing blijft stil: waar de aanpak van geweld tegen bestuurders stopt » (La campagne médiatique a fait beaucoup de bruit, mais la solution reste évasive : pourquoi la lutte contre les agressions envers les élus est au point mort), 8 décembre 2025, <https://www.11nieuws.nl/nieuws/3040999/de-advertentie-was-luid-de-oplossing-blijft-stil-waar-de-aanpak-van-geweld-tegen-bestuurders-stokt>.

Conclusion

Dans la vie politique, comme dans les autres secteurs de la société, les formes de violence les plus graves sont en recul. En revanche, d'autres types de violences ont connu une croissance significative, voire exponentielle. Ces dernières années, la polarisation politique grandissante a entraîné une multiplication des agressions contre les élus et les candidats. Les insultes, le harcèlement, les menaces et les campagnes de dénigrement sont devenues monnaie courante, tant en ligne que dans la vie réelle. Même si la situation en France et en Europe reste bien meilleure que dans le reste du monde, cette montée de la violence a un impact négatif sur la qualité du débat politique, sur la circulation des opinions et sur la recherche de compromis. La violence et l'intimidation poussent aussi les responsables politiques à s'autocensurer lorsqu'ils abordent des questions politiquement sensibles et, dans certains cas, à se retirer de la vie politique.

Face à la prolifération des infox, aux ingérences étrangères dans les élections et la vie publique nationale, au succès des partis populistes, au déclin global de la compétence civique, à l'omniprésence des réseaux sociaux, et à la perte de confiance des citoyens dans les institutions et les élus qui les dirigent, il est urgent de poursuivre la réflexion et la mobilisation contre la violence politique.

Direction de publication : Anne Muxel
Édition : Florent Parmentier
Révision éditoriale et mise en forme : Marilyn Augé
Infographie : Flora Chanvril
Communication et contact presse : Katia Jouffre Lafargue

Pour citer la note :
 COSTA (Olivier), « Violences contre les élus : état de lieux et solutions », *Note de recherche du CEVIPOF*, Collection Municipales 2026, juillet 2026, 14 p.
 © CEVIPOF, 2026 Olivier Costa